



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 25 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux de sécurisation de la RD 921 dans les Gorges de Luz

La route départementale 921 desservant la vallée de Luz-Saint-Sauveur, au niveau de la commune de Chèze, est fréquemment affectée par des chutes de pierres et de blocs en provenance des talus rocheux et du versant qui la domine.

Des travaux de consolidation et de purge ont été ainsi réalisés en 2016, 2017 et 2018 pour sécuriser des secteurs à risque élevé ou très élevé. Cependant, des études complémentaires ont confirmé que d'autres secteurs devaient être traités rapidement.

Compte tenu de l'enjeu de sécurité, l'État a décidé de mobiliser des financements en lien avec les collectivités territoriales qui apporteront leur concours à la réalisation des travaux.

L'État, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la communauté de communes Pyrénées Vallée des Gaves, les communes du Pays Toy se sont réunies le 5 février dernier et ont décidé d'engager les travaux de sécurisation des Gorges de Luz sans tarder. Le chantier débutera au mois de septembre 2021 et commencera par le secteur situé au niveau de l'intersection de la route départementale 12 (route de Chèze) et de la route départementale 921.

Un comité de pilotage, animé par le sous-préfet d'Argelès-Gazost et auquel ont participé la députée de la 2^{ème} circonscription législative, le conseiller départemental du Canton du Pays des Gaves, le 4^{ème} vice-président de la communauté de communes Pyrénées-Vallées des Gaves, le maire de Chèze (en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération), le maire d'Esterre (représentant les élus du Pays Toy), une représentante de la direction départementale des territoires et un représentant de la direction des routes et transports du département, de la CACG (en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage) et du Cabinet SAGE (maître d'œuvre), s'est réuni le 15 mars 2021. A cette occasion, ont été présentés les divers scénarios possibles de réalisation des travaux. Le comité a décidé, à l'unanimité, de retenir le scénario prévoyant une durée de chantier de 14 semaines et le phasage prévisionnel des travaux ci-après :

- Du 6 au 24 septembre 2021, sont prévus des travaux de préparation du chantier qui, bien que la RD 921 reste ouverte à la circulation, nécessiteront des fermetures ponctuelles de celle-ci,
- Du 27 septembre au 16 octobre 2021, la RD 921 fera l'objet, en raison de la dangerosité des travaux de minages et de purges des falaises, d'une fermeture totale de jour comme de nuit, y

compris les week-ends. Pendant cette période, à l'exception des secours sanitaires et vétérinaires et des interventions revêtant un caractère d'urgence avérée qui pourront emprunter la RD 921 - ce qui impliquera, à chaque passage, un arrêt temporaire du chantier - l'accès au Pays Toy se fera par le Col du Tourmalet dont la viabilité sera assurée par le conseil départemental,

- Du 18 octobre au 5 novembre, la circulation sera fermée en journée mais sera ouverte sous alternat en fin de journée à partir de 17 h 00 jusqu'à 9 h 00 le matin ainsi que les week-ends,
- Pendant les 6 semaines qui suivront, soit du 8 novembre à mi-décembre 2021, la circulation sera ouverte sous alternat avec des coupures ponctuelles,
- La RD 12 sera fermée pendant toute la durée des travaux.

L'ensemble des problématiques soulevées par les travaux de sécurisation seront étudiées et prises en compte dans le cadre de groupes de travail dédiés, regroupant toutes les parties prenantes sur les questions médicales et médico-sociales, de sécurité, d'éducation, d'économie et de sports. Un comité des usagers et une instance « Préjudices économiques » seront également institués.

Tout sera mis en œuvre par l'ensemble des acteurs pour minimiser la gêne occasionnée par ces travaux et anticiper les difficultés pratiques .

Une information régulière, portant sur ces problématiques et relayant les décisions prises par le comité de pilotage, sera assurée en amont des travaux et pendant toute leur durée.

Des informations pourront être également délivrées :

- en appelant la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, en semaine de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, aux numéros suivants : 06 70 96 69 14 / 05 62 97 71 92
- en consultant les réseaux sociaux de la préfecture : @prefet65 (Facebook et Twitter)
- en consultant le site internet des services de l'État : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>